

Info-Flash

Affaires

Jeudi 09 février 2023
Numéro 2023– AFF 04

⇒ **Report de la hausse des tarifs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le gazole non routier**

La [loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021](#) a procédé à plusieurs modifications relatives à la TICPE. En particulier, la suppression du taux réduit de la TICPE pour le gazole non routier (GNR) devait prendre effet au 1^{er} janvier 2023.

La [loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022](#) (article 22) a reporté sa suppression au 1^{er} janvier 2024. Cela signifie que le **taux réduit de la TICPE sur le GNR continue de s'appliquer au moins jusqu'au 1er janvier 2024.**

A noter : dans l'état actuel des textes, aucune modification quant au tarif n'est prévue.

⇒ **Croatie : adoption de l'euro et intégration à l'espace Schengen au 1er janvier 2023**

La Croatie **fait désormais partie de la zone euro**. Après une période de transition, les pièces et les billets en euros remplaceront définitivement l'ancienne monnaie locale, la kuna.

La Croatie avait intégré le mécanisme de change européen MCE II en 2020 en vue de son arrivée dans la zone euro. Elle avait ensuite reçu l'aval de la Commission et de la Banque centrale européenne (BCE) en mai 2022, puis des ministres des Finances de l'UE en juillet.

A ce jour, **20 Etats** membres de l'Union européenne utilisent donc la monnaie unique.

Ce 1^{er} janvier 2023 marque également la fin des contrôles aux frontières terrestres et maritimes avec ses voisins membres de l'espace Schengen : la Slovénie, la Hongrie et l'Italie. Les contrôles dans les aéroports seront quant à eux supprimés le 26 mars.

Les Etats membres avaient donné leur feu vert à la Croatie pour son intégration à **l'espace Schengen** le 8 décembre. **23 pays de l'UE en sont désormais membres**, ainsi que 4 Etats associés : l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein.

⇒ **Ingérence économique : le danger des contrôles aéroportuaires**

La Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) engage des **actions préventives** et sensibilise les acteurs visés par des tentatives d'ingérence et de pillage de leurs ressources.

Un « Flash », de la DGSI évoque des **actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes et plus particulièrement les risques d'accès aux appareils électroniques lors de contrôles aéroportuaires.**

Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, ce document est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Vous pouvez télécharger le flash ingérence en cliquant [ici](#)